

A propos des anciens noms de Luang-Prabang

George Cœdès

Cœdès Georges, . A propos des anciens noms de Luang-Prabang. In: Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient. Tome 18, 1918. pp. 9-11.

[Voir l'article en ligne](#)

Avertissement

L'éditeur du site PERSEE le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les œuvres reproduites sur le site PERSEE sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'œuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris des fins commerciales, doivent être autorisées par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

A PROPOS DES ANCIENS NOMS DE LUANG PRABANG

Par G. CÆDÈS,

Conservateur de la Bibliothèque Nationale (Bangkok).

Dans ses *Recherches sur la littérature laotienne* (1), M. L. Finot a été amené à s'occuper des anciens noms de Luang Prabang, et en a donné la liste que voici :

- 1° *Mwoñ Xua*
- 2° *Mwoñ Xieñ Doñ-Xieñ Tōñ*
- 3° *Mwoñ Lan Xañ*
- 4° *Cudhāmanagarī*
- 5° *Mwoñ Luoñ Pră Bañ.*

De cette liste, il importe, tout d'abord de supprimer *Cudhāmanagarī*. Ce nom, qui traîne dans les livres depuis trop longtemps (2), est le résultat d'une fausse lecture. Il est temps de le reléguer avec le « Tigre des Thais », le « nak-satra des Oiseaux », et autres inventions malheureuses du P. Schmitt.

Il faut noter que l'inscription où le P. Schmitt l'a lu n'est pas forcément originaire de Luang Prabang. A la Bibliothèque Nationale de Bangkok, où cette stèle est conservée, on affirme qu'elle vient de Xieng Mai. Toutefois, étant donnée la négligence avec laquelle on a enregistré autrefois la provenance des inscriptions déposées au Vang Na, le renseignement est sujet à caution. Mais, quand bien même le document serait effectivement originaire

(1) *BEFEO.*, XVII, v, 163-164.

(2) *Mission Pavie, Etudes diverses*, t. II, p. 216. — FOURNEREAU, *Siam ancien*, t. I, p. 241. — Dans son *Empire khmer*, M. G. MASPERO dit que Crong Sisattana Canahut est une déformation de Krong Çrī Cudhāmanagarī (p. 55). — Ce nom a fourni à GERINI la matière d'une des plus extravagantes théories de son livre qui en contient tant (*Ptolemy's Geography*, p. 146). — J'ai moi aussi à faire amende honorable et à m'excuser d'avoir cité ce nom (*BEFEO.*, XIV, III, p. 24 n. 6).

de Luang Prabang, on ne saurait en conclure que cette ville a porté le nom de Cudhāmanagarī, car ce nom ne figure pas sur la pierre.

Selon le P. Schmitt, Cudhāmanagarī se trouverait à la 1. 9 du premier petit côté de la stèle, parmi les titres d'un religieux. Il lit (Fournereau, *op. cit.*, t. I, p. 150) :

Somdec phra: saṅgharāja cudhāmanagarī saṅghaparināyaka,
et traduit (*Ibid.*, p. 153) :

« Le Somdec chef de la (*sic*) Saṅgha de Cudhāmanagarī (dont les titres furent) Saṅghaparināyaka ».

Or, au lieu de *Cudhāmanagarī*, la pierre porte nettement *Cudhāmani Ćrī*. L'*i* de *ni* est visible même sur la reproduction de Fournereau, qui a été exécutée d'après la photographie d'un moulage de la stèle. Il s'agit donc simplement du Somdec phra: Saṅgharāj portant le nom ou le titre de Cudhāmani (pour Cūḍāmaṇi), vénérable chef du Saṅgha.

Quant au *Cudāmanarājamahānagara* qui serait cité dans l'inscription khmère de Sukhodaya (1), il n'y a pas lieu d'en faire état. La partie de la stèle où figurerait ce nom est complètement ruinée, et c'est probablement une invention des lettrés siamois qui ont forgé la version siamoise dont s'est servi le P. Schmitt (2).

Au sujet de *Lan Xañ*, M. L. Finot fait observer que le sens de « million d'éléphants » est fort douteux, et semble disposé à adopter l'hypothèse de Gerini, suivant laquelle *Lan Xañ* signifierait « le pâturage des éléphants » (3). « Cependant, ajoute-t-il, un nouvel élément d'incertitude est introduit par le nom pâli *Sī-Sattanāghanahuta* ». Un des *Poṅsavadan* étudiés par M. Finot comprend qu'il s'agit de « sept éléphants » ; Gerini traduisait ce nom par « Crête des sept dragons ». Mais l'inscription de Dansai orthographiant ce mot *Ćatanāghanahuta*, et les *Nāgas* étant les Génies protecteurs de la ville, il serait explicable, dit M. Finot, qu'on l'eût nommée « la ville des centaines de milliards de *Nāga* ».

Comme on le voit, la difficulté réside dans le fait que le nom thai et le nom pâli prêtent chacun de son côté, à l'amphibologie. *Lan* peut, suivant le ton, signifier « million » ou « aire » ; *nāga* peut, à la fois, signifier « serpent » et « éléphant ». Mais, ce que M. Finot a omis d'indiquer en discutant les sens possibles de *Satanāghanahuta*, c'est que ce nom peut lui aussi avoir le sens de « million d'éléphants ». En effet, si *nahuta* correspond bien comme il le dit

(1) *Mission Pavie, Etudes diverses*, t. II, p. 216.

(2) G. CÆDÈS, *Doc. sur la dynastie de Sukhodaya* (BEFEO., XVII, 11).

(3) Cette explication lui aurait été suggérée par le roi Chulalongkorn, qui traduisait de même *Lan Na* par « aire ou pays des rizières ».

a « l'unité suivie de 28 zéros », ce même mot peut aussi se traduire par « dix mille » (1). *Satanāganahuta* = « cent fois dix mille éléphants ou million d'éléphants » pourrait donc n'être après tout qu'une traduction de *Lan Xañ*.

Quoi qu'il en soit, le contresens sur le mot *lan*, si contresens il y a, est certainement ancien. La *Jinakālamālinī*, écrite à Xieng Mai au début du XVI^e siècle (2), nomme le pays de Luang Prabang: *Dasalakkhakuñjaranagara* (3). Ce nom qui ne prête à aucune amphibologie, signifie « million d'éléphants ». *Dasalakkha* « dix fois cent mille » équivaut exactement à *satanahuta* « cent fois dix mille », et les Siamois qui ont traduit la *Jinakālamālinī* sous le règne de Phra Buddha Yot Fa, n'ont pas hésité à rendre *Dasalakkhakuñjaranagara* par « *Mwañ Çrī Sātanāganahut* (4) ».

Cette citation prouve simplement que, pour un lettré de Xieng Mai du début du XVI^e siècle, le pays de Luang Prabang portait le nom de « million d'éléphants ». Ce témoignage vaut ce qu'il vaut, mais son ancienneté relative et son indiscutable authenticité méritent de retenir l'attention.

(1) *Abhidhānappadipikā*, 474 : *sataṃ sahaṣṣaṃ nahutaṃ lakkhaṃ koṭi pakoṭi yo*. Cf. CHILDERS, s. v. *sankhā*.

(2) *BEFEO.*, XV, III, p. 44-45.

(3) Ed. de Bangkok, p. 185.

(4) *Ibid.*, p. 247 de la traduction.